

Réservé à l'usage officiel

Point 4a) de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2009/58)
Point 16 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(53)/1)

Rapport sur la sécurité nucléaire 2009

Mesures de protection contre le terrorisme nucléaire

Rapport du Directeur général

Résumé

- Le présent rapport a été établi pour la cinquante-troisième session ordinaire (2009) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(52)/RES/10, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter un rapport annuel sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. Il couvre la période allant de juillet 2008 à juin 2009.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs :
 - a. Prenne note du rapport sur la sécurité nucléaire 2009 ;
 - b. Transmette ce rapport à la Conférence générale en recommandant que les États Membres continuent à contribuer volontairement au Fonds pour la sécurité nucléaire ;
 - c. Engage les États à accepter l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à favoriser une entrée en vigueur rapide de cet amendement ; encourage tous les États à agir conformément à l'objet et au but de l'amendement jusqu'à ce qu'il entre en vigueur ; invite instamment tous les États à appliquer les instruments internationaux juridiquement contraignants et non contraignants relatifs à la sécurité nucléaire ; invite les États à utiliser pleinement l'assistance disponible à cette fin en participant au programme de l'Agence sur la sécurité nucléaire ; et
 - d. Encourage les États à participer au programme relatif à la Base de données sur le trafic illicite.

Rapport sur la sécurité nucléaire 2009

Mesures de protection contre le terrorisme nucléaire

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour la cinquante-troisième session ordinaire (2009) de la Conférence générale en réponse à la résolution GC(52)/RES/10 (2008), dans laquelle la Conférence générale a prié le Secrétariat de présenter un rapport annuel sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire, mettant en lumière les résultats importants de l'année précédente et indiquant les objectifs et les priorités du programme pour l'année suivante. L'Agence a également établi un document supplémentaire intitulé « Implementation of the IAEA Nuclear Security Plan 2006–2009: Progress Report » (disponible à l'adresse http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC53/GC53Documents/English/gc53-16-att1_en.pdf et sur GovAtom), qui expose les principaux résultats obtenus et enseignements tirés dans la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2006-2009, lesquels sont résumés brièvement dans le présent rapport.

2. Sachant que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe entièrement à chaque État, l'Agence fournit, sur demande, une assistance aux États dans leurs efforts. Pour instituer et maintenir un régime mondial de sécurité nucléaire efficace, diverses mesures sont nécessaires. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué à soutenir les efforts faits par les États pour créer et développer des capacités durables en matière de sécurité nucléaire en fournissant des orientations sur la sécurité nucléaire et en aidant des États à mettre en place de vastes systèmes nationaux de sécurité pour protéger les matières nucléaires et autres matières radioactives, pour détecter les événements de sécurité nucléaire et intervenir s'il s'en produit, et pour recueillir et échanger des informations pertinentes, compte dûment tenu de la protection des informations confidentielles.

3. La participation internationale aux programmes de collecte et d'échanges d'informations par l'intermédiaire de la Base de données sur le trafic illicite a continué de s'accroître et, désormais, la majorité des États Membres de l'Agence y prennent part. Les programmes de formation théorique et pratique de l'Agence sont très suivis et les activités de mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la sécurité nucléaire ont bénéficié à des milliers de personnes dans le monde entier ; les grandes manifestations publiques sont protégées contre la menace d'une dispersion malveillante de radioactivité ; et des moyens sont mis en place pour assurer un contrôle efficace aux frontières en vue de prévenir les importations et exportations illicites de matières nucléaires ou autres matières radioactives.

B. Cadre international de sécurité nucléaire

4. L'adhésion aux instruments juridiques internationaux relatifs à la sécurité nucléaire continue à s'étendre¹. Entre juillet 2008 et juin 2009, quatre États, dont trois États non membres, sont devenus parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), en sorte que le

¹ On trouvera des précisions sur le cadre de sécurité nucléaire dans le document intitulé « Implementation of the IAEA Nuclear Security Plan 2006–2009: Progress Report ».

nombre de ses parties est passé à 141. Au cours de la période juin 2008-juillet 2009, dix autres États ont adhéré à l'amendement à la CPPMN, ce qui a porté le nombre de ses adhérents à 26. L'Agence a souligné en plusieurs occasions qu'il était important de faire entrer rapidement en vigueur l'amendement de 2005 à la CPPMN et d'agir conformément à l'objet et au but de cet amendement jusqu'à son entrée en vigueur. L'Agence élabore en outre des orientations en matière de sécurité nucléaire, en consultation avec les États Membres, en vue de leur publication dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA. Ces orientations aident les États à mettre en œuvre un système national de sécurité nucléaire.

5. L'engagement en faveur de l'application du Code de conduite non juridiquement contraignant sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives a continué à s'étendre, 95 pays ayant maintenant fait part de leur intention de le mettre en œuvre. Les Orientations complémentaires non juridiquement contraignantes pour l'importation et l'exportation de sources radioactives sont elles aussi davantage appliquées. En juin 2009 a été organisée une réunion technique pour échanger des données d'expérience en matière de mise en œuvre et pour examiner des questions juridiques et techniques connexes.

C. Principaux résultats

6. Dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2006-2009, l'Agence a fourni une assistance à des États en matière de sécurité nucléaire. Les activités entreprises dans le cadre des programmes de l'Agence sur la sûreté nucléaire et les garanties, ainsi que les synergies entre la sûreté, la sécurité et les aspects réglementaires des garanties, ont été pleinement prises en compte dans la mise en œuvre du Plan.

7. Les principaux résultats obtenus au cours de la période juillet 2008-juin 2009 ont été notamment les suivants :

Colloque international sur la sécurité nucléaire

8. L'Agence a organisé le Colloque international sur la sécurité nucléaire du 30 mars au 3 avril 2009 à son Siège, à Vienne. Plus de 500 participants de 76 pays et organisations internationales ont débattu de la sécurité nucléaire, de la situation actuelle et des orientations pour l'avenir. Ils ont reconnu les progrès réalisés au cours des cinq à dix dernières années, de même que la nécessité générale de continuer de s'attacher à renforcer l'efficacité de la sécurité nucléaire. La forte participation a témoigné de la vaste prise de conscience de l'importance des sujets du colloque, et les communications écrites et les affiches présentées ont montré que les questions de sécurité nucléaire sont abordées de manière de plus en plus systématique. Il a cependant été noté aussi qu'il ne s'agissait que d'un début dans l'instauration d'une sécurité nucléaire globale durable. Les résultats du Colloque sont résumés dans les conclusions du Président².

9. Ce colloque a été organisé en coopération avec les organisations internationales et non gouvernementales compétentes. Il a offert un nouvel exemple de coopération renforcée entre et avec ces organisations en matière de sécurité nucléaire.

Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA

10. L'Agence a établi des orientations, publiées dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, qui aident les États à instaurer une sécurité nucléaire efficace et durable. Au cours de la période

² <http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/Announcements.asp?ConfID=36576>.

considérée, le nombre des publications de cette collection est passé de six à dix avec la parution de guides d'application sur les questions suivantes : culture de sécurité nucléaire ; mesures de prévention et de protection contre les menaces internes ; sécurité dans le transport des matières radioactives ; et élaboration, utilisation et tenue à jour de la menace de référence. La collection Sécurité nucléaire comprend désormais un ensemble fondamental, mais encore incomplet, de documents d'orientation sur la sécurité nucléaire, que tous les États Membres peuvent utiliser pour mettre en place leurs systèmes nationaux de sécurité nucléaire. Il convient également de noter les progrès accomplis dans la rédaction des documents à caractère plus général de la collection, consacrés aux *éléments essentiels de la sécurité nucléaire* et à des *recommandations* générales, qui exposent des concepts et des approches concernant la prévention, la détection et l'intervention.

11. On a continué à donner la priorité à la facilitation de l'élaboration des *Recommandations pour la protection physique des matières et installations nucléaires*, qui deviendront la révision 5 du document INFCIRC/225. Parallèlement, les efforts consacrés à l'élaboration de recommandations pour la protection physique des matières radioactives et des installations associées ont été accélérés. Ces deux documents, de même que les recommandations pour la détection et l'intervention, devraient être achevés en 2010. Ainsi qu'il a été noté plus haut, les travaux relatifs à l'élaboration de fondements de la sécurité nucléaire exposant les éléments essentiels d'un système de sécurité nucléaire ont progressé et un projet de document est prêt pour examen lors d'une réunion technique à participation non limitée qui doit être organisée par l'Agence.

Programme relatif à la Base de données sur le trafic illicite (ITDB)

12. Le programme relatif à l'ITDB a continué à se développer avec l'augmentation du nombre aussi bien d'États participants que d'incidents signalés. Depuis le 1^{er} juillet 2008, sept nouveaux États participent au programme, en sorte que le nombre total de participants s'établissait à 107 au 30 juin 2009. Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, 215 incidents ont été signalés à l'ITDB ; 102 d'entre eux s'étaient produits pendant la période considérée, les 113 autres étant plus anciens.

13. La notification continue de cas de possession illégale, de mouvement et de tentatives de vente de matières nucléaires ou autres matières radioactives témoigne de la persistance du trafic nucléaire. Le renforcement des mesures prises pour détecter ce trafic illicite et d'autres événements de sécurité nucléaire potentiels mettant en jeu de telles matières reste hautement prioritaire. Le taux de récupération des matières radioactives signalées comme ayant été perdues ou volées demeure faible. Au cours de la période considérée, quelque 40 % seulement des matières radioactives volées ou perdues ont été signalées ultérieurement comme ayant été récupérées. Les cas de contamination de divers produits métalliques qui ont été signalés dénotent l'existence d'un problème de contrôle et de tentatives d'élimination non autorisée de ces produits dans certains pays.

Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP)

14. De nombreux États sont en train d'établir des systèmes nationaux de sécurité nucléaire. Une approche mondiale de la sécurité nucléaire s'appuie sur la mise en œuvre systématique de tels systèmes nationaux dans le cadre desquels des mesures techniques sont associées à une mise en valeur des ressources humaines correspondantes et à l'établissement de systèmes de réglementation efficaces. Afin d'instituer un système national efficace, on établit des plans de travail qui indiquent les mesures à prendre, les travaux à mener et les délais à respecter pour l'obtention des résultats prévus. Une assistance et un appui sont souvent nécessaires. L'Agence a répondu aux besoins exprimés par les pays en mettant sur pied un processus d'élaboration de *plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP)* afin de regrouper les besoins des différents États dans des plans intégrés pour les améliorations et l'assistance en matière de sécurité nucléaire. Au 30 juin 2009, 49 INSSP au total avaient été établis de manière interactive par les États concernés et l'Agence. Ces plans permettent à l'Agence, aux États concernés et aux donateurs potentiels susceptibles de fournir une aide financière

de coordonner les activités, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'éviter les doubles emplois. Il ressort des enseignements tirés des premières phases d'application des INSSP qu'il est essentiel de disposer des ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus.

Missions de sécurité nucléaire

15. L'Agence propose des services d'analyse et d'évaluation des arrangements de sécurité nucléaire dans les États. L'équipe de mission comprend des experts reconnus des États Membres. Grâce au Fonds pour la sécurité nucléaire, 14 missions d'évaluation et de conseil en matière de sécurité nucléaire ont été effectuées entre le milieu de 2008 et le milieu de 2009, à savoir cinq missions du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire, une mission d'une équipe internationale d'experts, trois missions du Service consultatif international sur la protection physique, deux missions du Service consultatif international sur les SNCC³ et six missions du Service intégré d'examen de la réglementation. Depuis 2003, quelque 180 missions d'évaluation et de conseil ont été effectuées. Les recommandations formulées lors de ces missions ont aidé les États à cibler les efforts nationaux de renforcement de la sécurité nucléaire. De nombreuses actions de suivi fondées sur les résultats des missions ont été menées à la demande du gouvernement hôte. Elles sont incorporées dans l'INSSP s'il en existe un. Ces missions et actions de suivi sont essentielles pour des approches cohérentes et homogènes fondées sur l'objectivité et les orientations de l'Agence en matière de sécurité nucléaire. L'assistance fournie pour les améliorations techniques se fonde généralement sur les recommandations formulées lors des missions d'analyse et d'évaluation.

Formation théorique et pratique en sécurité nucléaire

16. L'Agence a continué à accorder une priorité élevée à la mise en valeur des ressources humaines pour aider les États à apporter et pérenniser des améliorations en matière de sécurité nucléaire, qui dépendent beaucoup de la possibilité de disposer d'un personnel qualifié. Au cours de l'année, l'Agence a organisé 57 activités de formation dans le monde entier, qui ont comporté une mise en valeur des ressources humaines de plus de 105 pays dans tous les domaines de la sécurité nucléaire. Plus de 1 400 participants ont reçu une formation dans la plupart des domaines liés à un système de sécurité nucléaire efficace : protection physique, comptabilité et contrôle des matières nucléaires, registre des sources radioactives, systèmes de réglementation, mesures de lutte contre le trafic nucléaire illicite, intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire et maintien de la confidentialité des informations sensibles. Depuis 2003, année où l'Agence a redoublé d'efforts dans le domaine de la formation à la sécurité nucléaire dans le cadre du premier plan sur la sécurité nucléaire, plus de 300 activités de formation au cours desquelles une formation a été dispensée à quelque 8 000 participants d'environ 125 pays ont été organisées. D'importantes mesures ont été prises pour assurer l'autonomie en matière de formation dans ce domaine en concourant aux efforts faits par les pays pour créer des centres de soutien en matière de sécurité nucléaire qui soient en mesure d'appuyer la formation aux niveaux national et régional et en mettant en œuvre des programmes d'études dans des universités de trois pays.

Améliorations techniques

17. Une sécurité nucléaire efficace suppose des ressources humaines *et* des systèmes techniques. Dans la mesure du possible, vu que les ressources disponibles sont limitées, l'Agence fournit, sur demande, une assistance à des États pour l'amélioration des systèmes techniques dans des installations ou des emplacements où des matières nucléaires et autres matières radioactives sont utilisées, entreposées ou transportées, pour l'instauration de contrôles efficaces aux frontières ou pour la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations. La nécessité de fournir

³ Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

d'urgence une assistance technique sous la forme de matériel et de services est déterminée avec le concours d'experts internationaux reconnus :

- La protection physique a été renforcée ou est en train de l'être dans 50 emplacements de 22 États abritant des matières nucléaires ou autres matières radioactives, à savoir 15 sites nucléaires, 20 hôpitaux, neuf établissements de recherche et six installations d'entreposage de déchets. Ces mesures permettent de réduire la vulnérabilité ainsi que le risque d'événement de sécurité nucléaire mettant ces matières en jeu.
- L'Agence a achevé un grand projet de renforcement des installations de formation à la sécurité nucléaire au Centre interdépartemental de formation spéciale d'Obninsk (Fédération de Russie), que la Fédération de Russie a mis à disposition pour des activités internationales de formation. Deux laboratoires de formation ont ainsi été équipés et trois aires de formation extérieures ont été construites. Il s'agit du premier centre de formation disposant de tels moyens qui est ouvert à des participants internationaux. Les nouvelles installations de formation à la sécurité nucléaire du Centre ont été inaugurées en mai 2009.
- Entre le milieu de 2008 et le milieu de 2009, l'Agence a fourni une assistance technique à 27 États pour la mise en place de contrôles efficaces aux frontières. À cet égard, des appareils de surveillance radiologique sont indispensables pour pouvoir détecter les éventuelles substances radioactives non déclarées dans le fret ou les bagages personnels. Cette assistance a comporté la fourniture de 985 articles d'équipement au total pour la détection des matières radioactives et la formation connexe du personnel.
- Une sécurité nucléaire efficace comporte également des mesures pour détecter toute tentative d'utilisation de matières nucléaires à des fins malveillantes lors d'une grande manifestation rassemblant des foules importantes ou de réunions de haut niveau. Une préparation spécifique de même que des arrangements de sécurité supplémentaires sont nécessaires. Depuis juillet 2008, 39 instruments ont été fournis à l'appui d'activités destinées à aider des États à assurer la sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques. Neuf portiques de détection ont été fournis à des États d'Afrique, trois à un État d'Europe et un à un État d'Asie occidentale. De vastes programmes de formation ont été exécutés en vue de préparer le personnel exerçant des responsabilités en la matière pour ces manifestations.
- Dans certains cas, on accroît l'efficacité et l'efficience si l'on dispose d'un point central pour la réception des alarmes de détection. De tels arrangements deviennent alors des éléments techniques efficaces de la sécurité nucléaire. Des systèmes de télésurveillance ont été fournis à quatre installations nucléaires abritant des matières nucléaires, à une installation d'entreposage de déchets radioactifs et à un emplacement doté d'une source de haute activité (irradiateur gamma).

Récupération, conditionnement et rapatriement de sources radioactives dangereuses retirées du service

18. La sécurisation des matières radioactives vulnérables contribue pour beaucoup à la réduction des risques. L'Agence a mené des opérations pour améliorer la sécurité de 575 sources radioactives au total dans sept États. Trente et une de ces sources ont été rapatriées dans l'État fournisseur. Des arrangements techniques destinés à améliorer la sécurité ont été appliqués à 539 sources radioactives dans différents pays. En outre, la technologie de la cellule chaude mobile mise au point dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2002-2005 a été utilisée avec succès pour le conditionnement et la récupération de sources radioactives (catégories 1 et 2) dans des lieux éloignés ne disposant pas de l'infrastructure nécessaire.

Rapatriement d'UHE

19. À la demande d'États, l'Agence aide à rapatrier le combustible de réacteurs de recherche à l'uranium hautement enrichi (UHE). En août 2008, l'Agence a élaboré et géré des arrangements pour le rapatriement de 7 kg de combustible usé à l'UHE aux États-Unis. Entre le milieu de 2008 et le milieu de 2009, l'Agence a également participé, à titre d'auxiliaire, au rapatriement de quatre expéditions supplémentaires de combustible à l'UHE, représentant plus de 40 kg au total, vers les États-Unis ; de quatre expéditions totalisant 258 kg de combustible usé vers la Fédération de Russie ; et d'une expédition supplémentaire de 30 kg de combustible neuf vers cette dernière. En juin 2009, l'Agence a fourni une aide pour des activités liées au rapatriement de combustible usé à l'UHE de Roumanie en Fédération de Russie par voie aérienne ; c'était la première fois que du combustible nucléaire usé était transporté de cette façon.

Grandes manifestations publiques

20. L'Agence a appuyé les efforts déployés par le gouvernement péruvien pour assurer la sécurité nucléaire au Sommet des PDG de l'APEC⁴, en novembre 2008.

21. L'Agence a entamé des préparatifs pour des projets relatifs à deux autres grandes manifestations prévues en 2010, à trois manifestations en 2012 et à une manifestation en 2014.

Préparation et conduite des interventions d'urgence

22. En juillet 2008, un exercice de simulation d'urgence appelé ConvEx3 (accueilli par le Mexique) a testé la réaction internationale à un accident simulé dans une centrale nucléaire. L'Agence s'est servie de son Centre des incidents et des urgences (IEC) pour coordonner les communications et l'intervention internationales à l'échelle mondiale au cours de cet exercice. Ce dernier a eu notamment pour résultat de confirmer que pour pouvoir s'acquitter avec succès de ses obligations en vertu des conventions sur la notification rapide et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire majeur comportant une dispersion de radioactivité, l'IEC aura besoin de développer ses ressources humaines et de moderniser ses équipements et sa technologie.

D. Questions relatives à la gestion

D.1. Financement

23. L'application du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2006-2009 reste fortement tributaire des contributions volontaires extrabudgétaires d'États Membres et d'autres au FSN. Entre juillet 2008 et juin 2009, des contributions ont été reçues de l'Australie, du Canada, de la Communauté européenne, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande, de l'Irlande, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni et de la Suède. Des États Membres ont continué de fournir une assistance précieuse sous la forme de contributions « en nature » : dons d'équipements, services d'experts gratuits, utilisation d'installations et accueil de réunions et d'activités de formation.

⁴ Coopération économique Asie-Pacifique.

24. Le tableau ci-après indique les dépenses et les décaissements au titre du FSN depuis 2002.

Décaissements et dépenses du FSN		
2002–2003	Décaissements	<u>\$ É.-U. 5 746 043</u>
2004	Décaissements	<u>\$ É.-U. 7 662 548</u>
2005	Décaissements	<u>\$ É.-U. 8 828 591</u>
2006	Décaissements	<u>\$ É.-U. 15 451 894</u>
2007	Décaissements	<u>\$ É.-U. 15 712 282</u>
2008	Décaissements	<u>\$ É.-U. 19 181 128</u>
2009	Décaissements et engagements non réglés au 23 juillet	<u>\$ É.-U. 20 130 465</u>

25. Les conditions auxquelles est soumise l'utilisation des contributions ont continué à entraver l'exécution du programme, en particulier la fixation de ses priorités générales. Avant la fourniture d'une contribution, l'Agence discute des conditions et de l'utilisation prévue de l'aide promise afin de veiller, autant que possible, à ce que les priorités fixées dans le Plan soient mises en œuvre. Au début de 2009, des retards dans l'acceptation d'un certain nombre de contributions ont nuit en outre à l'exécution du programme. En conséquence, diverses activités ont été retardées ou annulées. Les problèmes à l'origine des retards dans l'acceptation des contributions ont été réglés et le programme a retrouvé les niveaux d'exécution antérieurs.

26. Comme suite à une recommandation d'un groupe d'experts extérieurs, un Groupe d'appui au programme a été créé au Bureau de la sécurité nucléaire en vue de renforcer encore la gestion et la coordination interne du programme.

D.2. AdSec

27. Le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec), établi en 2002 par le Directeur général pour le conseiller sur les activités de l'Agence relatives à la sécurité nucléaire, s'est réuni à deux reprises au cours de la période considérée et a fait des recommandations au Directeur général. L'AdSec et la Commission des normes de sûreté (CSS) sont convenus de constituer une équipe spéciale commune, coprésidée par le Président de l'AdSec et celui de la CSS, pour examiner les synergies et les interactions entre la sûreté et la sécurité. Cette équipe spéciale doit se réunir pour la première fois au cours du dernier trimestre de 2009.

D.3. Comité de la collection Sécurité nucléaire

28. Afin de faire participer encore davantage les États Membres à l'établissement de la collection Sécurité nucléaire, le Directeur général a décidé de créer un Comité de la collection Sécurité nucléaire. Ce comité aura pour objectifs d'examiner les propositions relatives à de nouveaux documents d'orientation, les projets et les textes finals afin de veiller à la cohérence et à l'homogénéité dans l'élaboration des publications internationales pour la sécurité nucléaire ainsi qu'à leur qualité. La création de ce Comité de la Collection sécurité nucléaire aidera à synchroniser les processus d'élaboration des normes de sûreté et des orientations en matière de sécurité.

E. Objectifs et priorités pour 2010

29. Les objectifs et les priorités pour 2010 sont exposés dans le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013 (distribué sous la cote GOV/2009/54-GC(53)/18). Conformément à ce plan, l'Agence donnera la priorité : à l'achèvement d'un ensemble complet d'orientations, à paraître dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA ; à l'amélioration de la qualité et de l'exhaustivité de la plateforme d'information ; à la facilitation du respect et de la mise en œuvre du cadre juridique ; ainsi qu'à la fourniture de services consultatifs et à la mise en valeur des ressources humaines en appui à l'instauration de la sécurité nucléaire et à son amélioration durable. Une attention particulière sera accordée à la fourniture d'une assistance aux États nouveaux venus qui prévoient de faire appel à l'énergie d'origine nucléaire dans leur bouquet énergétique.

F. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2006-2009

30. L'Agence a établi un autre document, intitulé « Implementation of the IAEA Nuclear Security Plan 2006–2009; Progress Report » (disponible sur GovAtom et à l'adresse http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC53/GC53Documents/English/gc53-16-att1_en.pdf). Les paragraphes qui suivent résument brièvement les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours de cette période.

31. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour 2006-2009, l'Agence a publié dix documents d'orientation, qui ont été élaborés avec la concours d'experts d'États Membres.

32. Depuis le lancement du programme relatif à la mise en valeur des ressources humaines en 2002, près de 8 000 personnes (5 000 depuis 2006) de toutes les régions ont reçu une formation qui a beaucoup contribué à la création de capacités et à l'amélioration des systèmes de sécurité nucléaire dans ces États. Des activités relatives à la réduction des risques ont également été entreprises. Un grand nombre de sources radioactives vulnérables ont été entreposées de manière sûre et sécurisée et certaines d'entre elles ont été rapatriées dans l'État fournisseur. Les arrangements de protection physique ont été renforcés dans 64 emplacements de 25 États. Des améliorations ont été apportées en vue d'instaurer un contrôle efficace aux postes-frontières dans 56 États. Un grand programme d'appui à la sécurité nucléaire lors d'importantes manifestations publiques — dont le finale de la Coupe du monde de 2006 et les Jeux olympiques de 2008 — a été élaboré et mis en œuvre dans cinq États. Au cours de la période 2006-2009, l'Agence a directement facilité le rapatriement d'environ 331 kg au total de combustible hautement enrichi pour réacteurs de recherche dans les États fournisseurs.

33. Tous les services compétents du Secrétariat ont participé à la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2006-2009. Le mécanisme mis en place aux fins du programme de coopération technique a servi pour l'exécution des activités de mise en valeur des ressources humaines, principalement pour les cours régionaux.

34. L'Agence a tiré un certain nombre d'enseignements importants, dont certains sont applicables aux États et d'autres aux niveaux régional et international et à celui de l'Agence. Des précisions sur les enseignements tirés sont données dans le document intitulé « Implementation of the IAEA Nuclear Security Plan 2006–2009: Progress report ». La conclusion primordiale est que si les activités menées au titre du PSN ont contribué sensiblement aux initiatives prises au niveau national pour améliorer la sécurité nucléaire, des efforts soutenus sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs de sécurité nucléaire au niveau mondial. Dans les années à venir, on s'emploiera beaucoup à *pérenniser*

l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité et la mise en œuvre des orientations en matière de sécurité nucléaire.